



AVENANT N°1

CONTRAT  
*NOS TERRITOIRES D'ABORD*  
2023-2028

**REGION  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR /  
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION**



REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

**ENTRE**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du.....,  
Ci-après désignée « la Région »

**D'une part,**

**ET**

L'agglomération Provence-Alpes, représentée par sa Présidente, Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, dûment habilitée par délibération n°..... du Conseil d'agglomération en date du .....  
Ci-après désignée « le Territoire »,

**D'autre part,**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n°23-0218 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord de l'agglomération Provence-Alpes ;

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-13\_26062024

### **Article 1 – Objet de l’avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2023-2028 de la communauté d’agglomération Provence Alpes et l’enveloppe financière en conséquence.

*L’article 6 du contrat est modifié comme suit :*

« Le montant contractualisé de l’intervention régionale totale est de **6 093 833 € (Six millions quatre-vingt treize mille huit-cent trente-trois euros)** pour la durée du contrat.

### **Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel**

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

### **Article 3 - Prise d’effet**

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<b>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur</b>	<b>La Présidente de l’agglomération Provence-Alpes</b>
<b>Renaud MUSELIER</b>	<b>Patricia GRANET-BRUNELLO</b>

# ANNEXE 1 modifiée

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240626-13\_26062024

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'intervention régional	Montant régional proposé
<b>GESTION ET VALORISATION DES DECHETS</b>					
1.1	Ponts bascule pour peser les apports des professionnels (Seyne et Moustiers)	PAA	160 000 €	38%	60 000 €
1.2	Implantation de colonnes à carton sur l'ensemble du territoire	PAA	215 718 €	38%	81 250 €
1.3	Mise en place d'un caisson maritime sur la déchèterie de Digne	PAA	7 200 €	60%	4 320 €
1.4	Mise en place de la tarification incitative : achat de tambours pour les colonnes de tri	PAA	1 250 700 €	19%	235 000 €
<b>Sous-total thématique (4 opérations)</b>			<b>1 633 618 €</b>		<b>380 570 €</b>
<b>MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES</b>					
2.1	Aménagements corridor 4 ( V 865 ) Traversée giratoire des escoubes et piste cyclable avenue Georges Pompidou	PAA	450 000 €	30%	135 000 €
2.2	Aménagement de voies cyclables découlant du schéma directeur cyclable (dont la 2ème tranche de la voie verte du Truyas)	Digne	1 033 250 €	20%	206 650 €
<b>Sous-total thématique (2 opérations)</b>			<b>1 483 250 €</b>		<b>341 650 €</b>
<b>ENERGIES RENOUVELABLES</b>					
3.1	Exploitation du potentiel photovoltaïque territorial ( AMI foncier dérisqué )	PAA	142 857 €	70%	100 000 €
3.2	Photovoltaïque : Siège de PAA, Maison Barles à Selonnet, Maison de santé d'Aiglun	PAA Communes	200 000 €		100 000 €
3.3	Chaudières bois : Siège de PAA, Maison Barles à Selonnet, Centre de vacances à Monclar Réseaux de chaleur bois : Extension à Seyne	PAA Communes	200 000 €		100 000 €
3.4	Géothermie : Maison de santé d'Aiglun	Aiglun	102 100 €	45%	45 945 €
3.5	Etude de faisabilité d'une centrale photovoltaïque (en autoconsommation et/ou en injection)	Centre Hospitalier de Digne	31 200 €	70%	21 840 €
<b>Sous-total thématique (5 opérations)</b>			<b>676 157 €</b>		<b>367 785 €</b>

STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS – MAITRISE DE L'ENERGIE – REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS					
4.1	Rénovation du centre thermal de Digne	PAA	7 500 000 €	25%	1 875 000 €
4.2	Aménagement du musée promenade de Digne-les-Bains – Portail muséographique du Géoparc de Haute Provence classé à l'UNESCO (BBC Réno + Chaudière bois)	PAA	4 144 240 €	20%	828 848 €
4.3	Rénovation du futur siège de l'agglomération Label BDM - AMO QE (Chaudière bois - PV en toiture) – AMO et MOeuvre	PAA	334 770 €	30%	100 431 €
4.4	Rénovation de la maison Barles (brasserie en RdCh et ONF à l'étage) - Bâtiment exemplaire Label BdM Or (Chaudière bois - PV en toiture)	Selonnet	1 800 000 €	30%	540 000 €
4.5	Rénovation énergétique des logements privés (OPAH)	CASA - Les Mées - Seyne - Volonne	2 822 450 €	50% /subvention communale	416 000 €
<b>Sous-total thématique (5 opérations)</b>			<b>16 601 460 €</b>		<b>3 760 279 €</b>
SOBRIETE FONCIERE – AMENAGEMENT DURABLE – FONCIER ECONOMIQUE					
5.1	Aménagement de l'axe médiéval SUD Prise en compte des thématiques d'aménagement durable	PAA	1 000 000 €	20%	200 000 €
5.2	Restructuration/requalification des centres anciens Digne (ilôt Pied de Ville) - Seyne (Ilôt DUC) - Volonne ( Ilôt Roffrischt + Ilôt central Moulin Chédid)	Digne Seyne Volonne	7 835 495 €	10% du déficit ANAH	783 549 €
5.3	Réaménagement de la voie d'accès au site clé en main (Territoire d'Industrie) d'Arkéma	Château-Arnoux-St-Auban	1 000 000	20%	200 000
5.4	Réhabilitation d'un bâtiment existant pour la création d'une maison de santé	Château-Arnoux-St-Auban	200 000 €	30%	60 000 €
<b>Sous-total thématique (4 opérations)</b>			<b>10 035 495 €</b>		<b>1 243 549 €</b>
<b>TOTAL TERRITOIRE (20 opérations)</b>			<b>30 429 980 €</b>		<b>6 093 833 €</b>